



## Compte-rendu Conseil Municipal Mercredi 16 septembre 2009

L'an deux mil neuf, le seize septembre, à 20h45, le Conseil Municipal d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 11 septembre 2009

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Virginie Vincendeau, Fabrice Brisson, Béatrice Vinet, Françoise Guigard, Béatrice Gomit, Christine Guézou, Sylvia Pain, Christine Trichet, Alain Bouvet, Paul Couzard, Joël Deschamps, Emmanuel Mandon et Robert Portier.

Absents représentés : Pascale Buronfosse Bjaï par Michel Rougier, David Loutreuil par Alain Bouvet et Yvan Bailly par Virginie Vincendeau.

Secrétaire de séance : Fabrice Brisson

1/ Adoption du Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Août 2009,

2/ Ordre du jour modifié : Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération supplémentaire concernant la consultation organisée entre le 28 septembre et le 3 octobre pour permettre une votation citoyenne sur l'avenir du service public postal.

Nouvel ordre du jour :

- 2009 – 01/09 – Subvention Comité des Fêtes « Eclad'Esnandes », attribution du fonds de soutien de la CDA de La Rochelle
- 2009 – 02/09 – Décision modificative n°2 (DM2) – Budget camping municipal
- 2009 – 03/09 – Décision modificative n°1 (DM1) – Budget principal
- 2009 – 04/09 – Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur
- 2009 – 05/09 – Personnel – Contrat à durée déterminée – Besoin occasionnel – Maison de la mytiliculture
- 2009 – 06/09 – Musée – tarifs de vente des articles de la boutique
- 2009 – 07/09 – Musée - Convention de partenariat « Maison de la mytiliculture/Charente Maritime Tourisme ».
- 2009 – 08/09 - Rapport annuel 2008 : distribution de gaz naturel par Grdf
- 2009 – 09/09 – Votation citoyenne sur l'avenir du service public postal – consultation entre le 28 septembre et le 3 octobre.

3/ Nouvel Ordre du jour : adopté

4/ Toutes les délibérations ont été adoptées avec 19 voix

### **2009 – 01/09 – Subvention Comité des Fêtes « Eclad'Esnandes », attribution du fonds de soutien de la CDA de La Rochelle**

Rapporteur : Virginie Vincendeau

Vu le courrier de demande de subvention pour la manifestation « Eclad'Esnandes » en date du 15 juillet 2009 adressé à la CDA,

Vu la réponse en date du 4 Août 2009 précisant l'octroi d'une participation financière d'un montant forfaitaire de 1.524 € accordée pour les manifestations communales d'intérêt communautaire,

Considérant la manifestation « Eclad'Esnandes 2009 » organisée par le Comité des Fêtes,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser la somme de 1.524 € au Comité des Fêtes dans le cadre de cette manifestation.

## **2009 – 02/09 – Décision modificative n°2 (DM2) – Budget camping municipal**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un virement de crédit pour réaliser des travaux de modification hydraulique de la production d'eau chaude sanitaire dans les locaux du camping municipal. La somme de 2.932 €, prévue au Budget 2009, section Investissement, sera imputée de la manière suivante :

<b>Objet</b>	<b>Opérations</b>	<b>Article</b>	<b>Dépenses</b>
Gîte communal	2009201	2313	- 2.932 €
Camping	100	2188	+ 2.932 €

## **2009 – 03/09 – Décision modificative n°1 (DM1) – Budget principal**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Monsieur le Maire propose, suite au cambriolage survenu dans les locaux du service technique au cours de l'été, de racheter le matériel volé, nécessaire à l'entretien des espaces, dans l'attente du remboursement par la société d'assurance. La somme de 4.400 €, prévue au Budget 2009, section Investissement, sera imputée de la manière suivante :

<b>Objet</b>	<b>Opérations</b>	<b>Article</b>	<b>Dépenses</b>
Achat matériel/Mobilier	84	2188	- 4.400 €
Matériel Voierie	116	2188	+ 4.400 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un virement de crédit pour la réalisation d'une partie des travaux de réfection des toitures (toits terrasse) au niveau de l'Ecole primaire. La somme de 777 €, prévue au Budget 2009, section Investissement, sera imputée de la manière suivante :

<b>Objet</b>	<b>Opérations</b>	<b>Article</b>	<b>Dépenses</b>
Salle Pousse-Pied	76	2313	- 777 €
Groupe Scolaire	2009124	2188	+ 777 €

## **2009 – 04/09 – Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu le décret 82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,  
Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les modalités d'attribution de l'indemnité citée en objet

Monsieur le Maire propose :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Hélène Gilbert, receveur municipal.

## **2009 – 05/09 – Personnel – Contrat à durée déterminée – Besoin occasionnel – Maison de la mytiliculture**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu le service animation du patrimoine et développement culturel (APDC),  
Vu les projets de développement culturel sur la commune d'Eslandes,  
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-alinéa 2,  
Considérant les besoins et la continuité du service, il y a lieu de créer un poste d'adjoint territorial 2<sup>ème</sup> classe, pour un besoin occasionnel, dont la fonction sera l'accueil et la surveillance du patrimoine à la maison de la mytiliculture ainsi que le développement culturel.  
Monsieur le Maire propose de fixer le niveau de recrutement et la rémunération correspondante au cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

## **2009 – 06/09 – Musée – tarifs de vente des articles de la boutique**

Rapporteur : Françoise Guigard

Vu les délibérations du 14 mars 2008 et du 10/07/2009,  
Vu l'arrêté 22-2008,  
Monsieur le Maire propose de mettre à la vente de la boutique de la Maison de la mytiliculture des articles supplémentaires : cartes postales et carnet de visite. Ainsi, Monsieur le Maire propose ce tableau des articles proposés à la vente :

<b>Articles</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
Jaquette avec 6 cartes vélo	4.00 €
Carte vélo n° 4 (Secteur Aunis)	1.00 €
Carte vélo n° 5 ( Secteur Chaillé les Marais )	1.00 €
Carte vélo n° 6 (Secteur Baie de l'Aiguillon)	1.00 €
Carte IGN	7.75 €
Poster	3.50 €
Livre « Les recettes de moules »	5.00 €
Livre « Les recettes d'huîtres »	5.00 €
Livre « Les moules : recettes d'or »	5.00 €
Livre « La cuisine des Charentes et du Poitou »	5.00 €
DVD Film « La baie de l'Aiguillon »	20.00 €
Livre « Les oiseaux de mer »	6.00 €
Cartes Postales	0.40 €/1 €/2 €
Carnet de visite	0.50 €

## **2009 – 07/09 – Musée - Convention de partenariat « Maison de la mytiliculture/Charente Maritime Tourisme ».**

Rapporteur : Françoise Guigard

Dans le cadre d'un partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme dont l'objectif est d'assurer la promotion des visites du Musée et d'organiser des réservations de groupes, notamment de groupes scolaires participant aux ateliers pédagogiques, Monsieur le Maire propose de signer une convention « Groupes 2010 » avec Charente Maritime Tourisme.

## **2009 – 08/09 - Rapport annuel 2008 : distribution de gaz naturel par Grdf**

Rapporteur : Fabrice Brisson

La distribution de gaz naturel est, contractuellement pour une durée de 30 ans, confiée à Grdf. Ce depuis le 5 Août 1997.

Le réseau, d'une longueur de 11.482 m et de 9 ans de moyenne d'âge, est constitué principalement de canalisation à moyenne pression en polyéthylène (réseau surveillé au moins tous les 4 ans). Grdf reverse à la commune la somme de 1108 € pour l'occupation du domaine public. Quelques chiffres

Maintenance sur l'ensemble du département : 538 K€

Développement : 2.427 € pour étendre le réseau sur la concession

Sécurité : un numéro de téléphone (0810 433 017) pour le dépannage ou des interventions de sécurité.

Concernant la commune d'Esnandes, en 2008, un seul appel sur 262 clients. Aucun incident n'a été enregistré.

Le Plan Origaz (organisation et Intervention Gaz) : la simulation déclenchée le 22 avril 2008 a permis d'évaluer la bonne application des procédures.

Le rapport annuel souligne que les installations gaz, à l'intérieur des logements, sont dans 98% des cas, à l'origine des accidents. Ce rapport souligne l'obligation de contrôle de la conformité des installations intérieures neuves, modifiées ou lorsque les installations sont remises en service après plus de 6 mois de non utilisation.

Il est également rappelé que depuis novembre 2007, chaque vente d'une maison équipée d'une installation gaz de plus de 15 ans est accompagnée d'un diagnostic de conformité.

## **2009 – 09/09 – Votation citoyenne sur l'avenir du service public postal – consultation entre le 28 septembre et le 3 octobre.**

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires,

- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1<sup>er</sup> janvier 2011,

- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent,

- Considérant qu'en Europe, les privations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois,

- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire,

- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum,

- Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative d'une soixantaine d'organisations réunies dans un Comité National.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal :

- décide d'organiser la consultation des ESNANDAIS sur l'avenir du service public postal entre le 28 septembre et le 3 octobre 2009.

- décide d'adopter le règlement de consultation ci-joint.

## Questions diverses :

Monsieur le Maire précise les modalités de votation citoyenne et propose que les votes se déroulent, en mairie, la semaine du 28 septembre au 3 octobre de 10h à 12h et de 14h à 17h. Le samedi matin, les votes se dérouleront de 10h à 12h ; le dépouillement sera organisé en suivant.

Monsieur Jean-Pierre Roblin annonce qu'une partie des masques commandés par la Mairie en août a été livrée ce jour. La mairie avait passé une commande de 1600 masques et n'a obtenu que 750 unités. Les flacons de produit bactériologique ont, quant à eux, été livrés en respect de la commande passée : soit 24. Le 2<sup>ème</sup> adjoint, en charge de la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde communal invite les élus à être présents jeudi 17 septembre, dès 18 heures, pour la réunion chargée d'examiner la dernière mouture du texte. L'objectif étant de présenter, avant la fin de l'année, ce texte pour qu'il soit approuvé par le Conseil Municipal avant une présentation aux services de l'Etat afin qu'il soit intégré dans la réserve communale de sécurité civile.

Madame Françoise Guigard détaille le programme proposé par la maison de la mytiliculture pour les journées du patrimoine des 19 et 20 septembre. L'équipe du Musée propose de parcourir le sentier de découverte en découvrant les « paysages d'Esnandes sous l'occupation ». Les remparts seront, à cette occasion, en accès libre. Les Esnandais sont invités à rencontrer les associations lors du forum organisé salle Jean Audineau le samedi 26 septembre à partir de 16 heures. A cette occasion, les nouveaux habitants seront conviés pour la rencontre annuelle consacrée aux nouveaux Esnandais.

Madame Béatrice Vinet et Madame Sylvia Pain remémorent à chacun les grandes lignes de la réunion publique du 10 septembre dernier ; réunion consacrée au projet de restauration de l'Eglise. Les panneaux présentés alors par Philippe Villeneuve seront exposés dans l'Eglise afin de détailler, à chaque visiteur, les étapes d'une telle entreprise. Elles réfléchissent à la solution la plus adaptée pour ouvrir une « souscription » permettant de recueillir des dons pour financer les travaux de restauration de cet édifice culturel.

Monsieur le Maire clos ce Conseil Municipal en soulignant la qualité de la manifestation organisée le 4 septembre dernier pour l'inauguration de l'Allée Michel Crépeau. Cette manifestation a rassemblé plus de 400 personnes dont de nombreux élus venus de toute la France et a été possible grâce à l'implication des commerçants d'Esnandes qui, par leur accueil et la qualité de leur produit, ont fait de ce moment une fête conviviale et chaleureuse. Monsieur le Maire remercie l'association « Laïcité et République » qui a entièrement financé le buffet dînatoire organisé sur le Pas de la Roche.

Séance levée à 21h45